



LES DOCUMENTS DEMANDÉS POUR VOTRE INSCRIPTION :

- Dossier d'inscription complété ;
- Carte d'identité ou titre de séjour valide (à noter que si le justificatif expire pendant la formation, un nouveau sera à fournir un mois avant la rentrée) ;
- Une photo d'identité ;
- Attestation de PSC1 ou équivalent* ;
- Lettre de motivation ;
- Curriculum vitae à jour ;
- Attestation de recensement (délivrée par la mairie) ou l'attestation de participation à la Journée Défense et Citoyenneté ou JAPD ;
- Certificat médical ([doc. Formation.S 89](#)) ;
- Extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) (à partir de 18 ans), datant de l'année en cours. Vous pouvez le télécharger sur le site : <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>.
- Le règlement par chèque ou virement de la somme due des frais d'inscriptions

*Equivalent au PSC1 :

- Premiers secours en équipes de Niveau 1 (PSE1) ;
- Premiers secours en équipes de Niveau 2 (PSE2) ;
- Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ;
- Attestation de Formation aux premiers secours (AFPS) ;
- Attestation de Formation aux gestes de premiers secours (AFGSU 1 ou 2) ;
- Sapeurs-pompiers volontaires titulaires du module de formation au prompt secours ;
- Sapeurs-pompiers professionnels titulaires du module de secours à personnes ;
- Marins pompiers de Marseille titulaires de l'un des brevets suivants : BE MOPOMPI ; BE MAPOV ou BE SELOG.

Tous ces diplômes doivent être en cours de validité

Traité par :



Je suis dispensé des TEP si je suis titulaire d'un des diplômes suivants :

➤ **Pour le BPJEPS mention Haltérophilie / Musculation**

- BPJEPS AGFF mention D « Haltère, musculation et forme sur plateau »
- BEES des métiers de la forme
- BEES d'aptitude à l'enseignement de la culture physique et du culturisme
- BEES haltérophilie, force athlétique, culturisme, musculation éducative, sportive et d'entretien
- Brevet fédéral animateur de remise en forme délivré par la FFHMFAC
- Brevet fédéral initiateur ou assistant animateur régional délivré par la FFHMFAC ou FFHM
- Brevet fédéral 1 initiateur délivré par la FFHM
- Brevet fédéral moniteur ou assistant animateur national délivré par la FFHMFAC ou FFHM
- Brevet fédéral 2 moniteur FFHM ou « coach haltero »
- Brevet fédéral entraîneur ou entraîneur expert délivré par la FFHMFAC ou FFHM
- Brevet fédéral 3 entraîneur délivré par la FFHM
- Brevet fédéral 3 entraîneur délivré par la FFForce
- Brevet fédéral « coach musculation fonctionnelle » délivrée par la FFHM

➤ **Pour le BPJEPS mention Cours Collectifs**

- BPJEPS AGFF mention A « Activités gymniques acrobatiques »
- BPJEPS AGFF mention B « Activités gymniques d'expression »
- BPJEPS AGFF mention C « Forme en cours collectifs »
- BEES des métiers de la forme • BEES expression gymnique et des disciplines associées
- CQP ALS option « activités gymniques d'entretien et d'expression »
- Brevet fédéral animateur des activités gymniques cardiovasculaires délivré par la FFG
- Brevet fédéral animateur des activités gymniques d'entretien par la FFG
- Brevet fédéral initiateur de gymnastique aérobic par la FFG
- Brevet fédéral instructeur des activités gymniques par la FFG
- Brevet fédéral BF1A des activités physiques d'expression délivré par l'UFOLEP
- Brevet fédéral animateur délivré par la FSCF

Tous ces diplômes doivent être en cours de validité